

DOSSIER DE CANDIDATURE MASTER 2 JHPP

Parcours

Jardins historiques, patrimoine et paysage

Mention Territoires : Cultures, Patrimoine, Développement

2021-2022

- Fiche de candidature à remplir par tous candidats exceptés VAE (p. 3-4)
- Statuts des candidats et tarifs 2021-2022
- Calendrier candidatures 2021-2022

Dossier à remplir par tous candidats, exceptés VAE

NOM (et nom d'usage)

Prénom(s)

Nationalité

Date naissance

Lieu naissance (dpt/pays)

Adresse

Commune

Code Postal

Pays

Tel Portable

Tel fixe

e-mail

Dernier établissement.....

Dernier diplôme*

Année d'obtention

Reprise d'étude oui/non

Date et département du Baccalauréat

Numéro d'INE

* * Les candidats ne pouvant justifier d'un M1 (obtenu ou en cours de validation) relèvent de la VAPP. Se renseigner auprès du secrétariat. Sont considérés en reprise d'étude ceux qui n'ont pas été étudiants pendant deux années universitaires au moins.
Si votre M1 est en cours d'obtention, date prévue de la soutenance

..... voir p. Suivante.....

Vos frais de scolarité sont-ils pris en charge* :

• par vous-même (_____) OUI NON (rayer mention inutile)

• par votre employeur ? OUI NON (rayer mention inutile)

Nom de votre employeur :

• ou par un autre organisme ? OUI NON (rayer la mention inutile)

NOM de l'organisme :

ADRESSE :

EN FONCTION DE CETTE PRISE EN CHARGE ET DU STATUT (INITIAL/REPRISE), LES TARIFS VARIENT.

Voir document Tarifs.

Comment avez-vous connu le Master ?

.....
.....
.....

Date limite des candidatures : Lundi 10 Mai 2021 à 17h00 (date d'envoi du mail faisant foi).

Ce formulaire sera complété et envoyé **en deux fichiers distincts** de format pdf:

- ce formulaire rempli, intitulé JHPP-NOM-candidat2021.pdf
- le dossier de candidature (max 10 M, éventuellement avec un lien we transfer) intitulé JHPP-NOM-candidat2021.pdf

incluant

- un CV avec photo
- une lettre de motivation
- Preuve du dernier diplôme obtenu
- Une lettre de recommandation éventuellement

Adresse **unique** pour cet envoi : candidaturem2jhpp@versailles.archi.fr

Il sera accusé de la bonne réception du dossier sur l'adresse mail du candidat.

Le recrutement s'effectue en deux étapes : après vérification d'un point de vue administratif, les dossiers sont examinés par la commission et une liste d'admissibilité sera constituée. Elle sera publiée le 31 mai 2021.

Les candidats retenus pour l'entretien d'admission seront alors convoqués. Les entretiens auront lieu entre le 7 et le 8 juin 2021, par Zoom. **Le candidat admissible pourra adresser au préalable un portfolio ou son mémoire de M1 pesant moins de 20 M**, via un lien électronique.

Les résultats d'admission seront communiqués le 15 juin 2021, avec une liste complémentaire classée.

STATUT DES ETUDIANTS et TARIFS DE LA FORMATION

2021-2022

FORMATION INITIALE

Etudiants titulaires d'un Master 1 ou équivalent et aux diplômés des différentes disciplines qui peuvent être associées au travail sur le paysage : architecture, paysage, génie civil et rural (ingénieurs agronomes, forestiers, horticoles), histoire, histoire de l'art, archéologie, géographie, urbanisme, philosophie, etc.

Les étudiants non diplômés de l'enseignement supérieur de l'Union européenne mais ayant un diplôme de niveau comparable peuvent prétendre suivre cet enseignement s'ils peuvent attester d'un niveau B2 de maîtrise de la langue française. Ces étudiants sont soumis au droit d'inscription universitaire tel que voté par l'Université CY Cergy Paris Université pour les Master. Les candidats concernés par la procédure Etudes en France doivent candidater selon le calendrier et les modalités mises en place par CY CUP.

Tous les étudiants doivent en outre s'acquitter des frais de participation au voyage d'étude obligatoire tels que votés par le C.A. de l'ENSA-Versailles. Ces frais étaient en 2019-20 de 380 euros.

REPRISE D'ETUDE

Le Master JHPP a construit sa pédagogie sur la complémentarité des disciplines et la forte présence de professionnels en exercice, en recherche d'emploi ou souhaitant donner une inflexion nouvelle à l'exercice de leur profession. Les cours sont regroupés afin de les accueillir au mieux. Sont considérés en reprise d'étude les candidats ayant cessé deux ans au moins un parcours de formation universitaire. Trois cas se présentent, ci-dessous listés.

- **Le candidat est titulaire d'un M1** ou équivalent ou diplômé des différentes disciplines qui peuvent être associées au travail sur le paysage : architecture, paysage, génie civil et rural (ingénieurs agronomes, forestiers, horticoles), histoire, histoire de l'art, archéologie, géographie, urbanisme, philosophie, etc.
- La **validation des acquis professionnels (V.A.P.P.)** permet d'accéder directement à une formation universitaire sans avoir le diplôme requis, en faisant valider une expérience professionnelle (salariée ou non), les formations suivies ou les acquis personnels développés hors de tout système de formation. Les modalités administratives de cette validation sont en cours de précision. Les candidatures sont en attendant évaluées du point de vue pédagogique et sont donc à adresser comme les étudiants en formation initiale.
- La **validation des acquis de l'expérience (V.A.E.)** offre la possibilité d'obtenir un diplôme à condition de justifier au minimum d'une année d'expérience professionnelle en rapport avec le contenu du diplôme souhaité. **Cette validation sera proposée dès l'inscription du Master TCPP au RNCP.**

Tous ces étudiants en reprise d'étude sont soumis au droit d'inscription tel que voté par l'ENSA-Versailles. Pour l'année 2021-2022, le tarif suivant sera proposé au vote du CA :

1600 euros en cas de financement par le candidat, et pour le personnel du Ministère de la Culture (administration centrale ou déconcentrée)

4500 euros en cas de financement par l'employeur ou un organisme de formation.

(ces dispositions seront confirmées à l'issue du CA de juillet 2021). Ces étudiants doivent en outre s'acquitter des frais de participation au voyage d'étude obligatoire tels que votés par le C.A. de l'ENSA-Versailles. Ces frais étaient en 2020-2022 de 380 euros.

Dans le contexte de la loi « avenir professionnel » portant sur la réforme de la formation professionnelle, les dispositifs de formation ont évolué et changé depuis le 1^{er} janvier 2019, nous mettons tout en œuvre pour accompagner vos démarches pour des financements pour lesquels il vous appartient de vous renseigner et mobiliser.

L'inscription au RNCP étant en cours, ceci sera mis en œuvre en 2022-2023 au plus tôt.

CALENDRIER

Recrutement promotion 2021-2022

Le processus se fait sur le principe d'une seule session au printemps 2021. Il est géré par l'ENSA-Versailles sauf quelques cas particuliers.

La sélection se passe en deux étapes :

- 1) Examen du dossier pour l'admissibilité, puis
- 2) Entretiens éventuels pour l'admission.

A l'issue de l'examen de votre dossier et si celui-ci est retenu, vous serez convoqué(e) pour un entretien. Une date et un lieu de convocation pour l'entretien vous seront alors communiqués par voies électroniques.

A. Recrutement des étudiants en formation initiale et en reprise d'étude

Dossier téléchargeable en ligne :

http://www.versailles.archi.fr/index.php?page=etudes&categorie=etudes_masters_specialises

Dépôt des dossiers par voies électroniques à l'adresse unique candidaturem2jhpp@versailles.archi.fr

Début des dépôts : Session 1 15/04/2021

Fin de dépôt des dossiers : Session 1 10/05/2021

Publication de la liste d'admissibilité Session 1 : 31/05/2021

Entretiens de visu ou par voies électroniques Session 1 : 7-8/06/2021*

Publication de la liste d'admission et liste complémentaire Session 1 : 15/06/2021

La commission d'admission est souveraine dans la décision et les motivations d'organiser **une seconde session** si elle le jugeait nécessaire pour renforcer les effectifs et leur diversité disciplinaire. Dans cette hypothèse, la seconde session serait annoncée au 25 août 2021 sur le site de l'ENSA-V. Dépôt des dossiers par voies électroniques à l'adresse unique candidaturem2jhpp@versailles.archi.fr

Début des dépôts Session 2 : 01/09/2021

Fin de dépôt des dossiers Session 2 : 06/09/2021

Publication de la liste d'admissibilité Session 2 : 06/09/2021

Entretiens de visu ou par voies électroniques Session 2 : 8-9/09/2021*

Publication de la liste d'admission Session 2 : 10/09/2021

B. Cas particuliers :

B.1 Le recrutement pour les étudiants hors UE relevant de Campus France se fait via CY CPU, et selon un calendrier anticipé. Un entretien d'admission pourra être sollicité et organisé*. Les résultats sont disponibles début juin 2021 par voies électroniques via CY. Les étudiants dont les pays ne relèvent pas de Campus France sont assimilés aux étudiants de l'Union Européenne, soit en formation initiale, soit en formation continue.

B.2 Recrutement sur VAE : toute l'année. Voir sur le site de CY Cergy Paris Université.

B.3 Recrutement sur VAPP : la procédure doit être anticipée, afin que les candidats soient ensuite assimilés au processus de candidatures en formation initiale. Il n'est pas possible de postuler à la seconde session.

B.3 Recrutement des bi-cursus ENSAV. Le master JHPP peut être suivi en bi-cursus au prix de quelques aménagements dans la scolarité du master en architecture suivie à l'ENSA-V. La sélection se fait selon les mêmes modalités et calendrier que les autres étudiants en formation initiale.

*Les entretiens auront lieu le cas échéant via le logiciel zoom qu'il faudra télécharger au préalable. Il sera demandé de confirmer la disponibilité pour cet entretien par retour de mail. Si les moyens techniques ne se trouvaient pas réunis, l'entretien pourrait se faire par téléphone, au moyen d'une ligne dédiée, accessible sans frais ajoutés depuis un numéro en France.

Afin de respecter l'égalité des chances, tout candidat anticipant des difficultés techniques à réaliser cet entretien est invité à se manifester à l'adresse candidaturem2jhpp@versailles.archi.fr